

Secrétariat général du gouvernement

Direction des ressources humaines
et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

Pôle Fonction publique

Service de la gestion statutaire des fonctionnaires

Section enseignement

Mél : employeurs.drhfpnc@gouv.nc

Tél. 25.60.93 – 25.61.47

CS14-3133- *1036*

Nouméa, le 09 SEP. 2014

CIRCULAIRE

Portant lancement de la campagne de promotion au choix dans le corps des adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie au titre de l'année 2014

Je vous saurais gré de bien vouloir informer les surveillants d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie placés sous votre autorité de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'une campagne de promotion au choix pour l'accès au corps des adjoints d'éducation en vue de pourvoir 7 postes.

Les conditions d'éligibilité à cette promotion sont précisées dans la fiche de candidature ci-jointe.

La fiche de candidature accompagnée des pièces justificatives doit parvenir, sous couvert de la voie hiérarchique, au secrétariat de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (18 rue Paul Doumer – BP M2 – 98849 NOUMEA Cedex) **au plus tard le 14 novembre 2014 à 15 heures**. Passé ce délai, les candidatures ne seront plus prises en considération.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en l'absence de production des pièces justificatives, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature ne sera pas prise en compte. En outre, pour être recevables, les attestations doivent être réalisées par le chef d'établissement concerné ou par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie – directeur général des enseignements.

La présente circulaire ainsi que la fiche d'inscription sont téléchargeables sur le site de la DRHFPNC (www.drhfpnc.gouv.nc, rubrique Informations).

Le secrétaire général
du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
par intérim



Alain SWETSCHKIN

En communication à : Employeurs publics

ANNEE 2014

CANDIDATURE A LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CORPS DES ADJOINTS D'EDUCATION

CONDITIONS DE RECEVABILITE au 1er janvier 2014 (joindre toutes pièces justificatives) :

- être surveillants d'éducation titulaire ;
- être âgé de 40 ans au moins ;
- justifier de douze années de services effectifs dans le corps des surveillants d'éducation.

**CANDIDATURES A ADRESSER SOUS COUVERT DE LA VOIE HIERARCHIQUE A LA PRESIDENTE
DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
AU PLUS TARD LE 14 NOVEMBRE 2014**

NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Employeur : <input type="checkbox"/> Province Iles <input type="checkbox"/> Province Nord <input type="checkbox"/> Province Sud <input type="checkbox"/> Vice-rectorat <input type="checkbox"/> Nouvelle-Calédonie <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) _____	CRITERES DE CLASSEMENT (cadre réservé à l'administration)
I - ANCIENNETE GENERALE DE SERVICE en qualité de surveillant fonctionnaire au 01/01/2014 (depuis la date de nomination en tant que fonctionnaire stagiaire) Date de nomination en tant que surveillant stagiaire : _____ (joindre obligatoirement la pièce justificative)	Nombre d'années (1 pt/année seules comptent les années complètes) <input style="width: 100%;" type="text"/>
II – Notation de l'année 2013 (joindre le dernier EAE) :	<input style="width: 100%;" type="text"/>
III – Mode d'accès au corps des surveillants : - Intégration (2 pts) - Concours /examen professionnel (6 pts)	<input style="width: 100%;" type="text"/>
IV - DIPLOMES (joindre obligatoirement les pièces justificatives) <input type="checkbox"/> diplôme de niveau IV (baccalauréat et plus) : 8 points <input type="checkbox"/> diplôme de niveau V (BEP, CAP) : 5 points <input type="checkbox"/> diplôme de niveau VI (brevet des collèges) : 2 points NB : seul le niveau le plus élevé est pris en compte (pas de cumul possible)	<input style="width: 100%;" type="text"/>
V- IMPLICATION DANS LES ACTIONS D'EDUCATION ET D'ANIMATION (joindre obligatoirement toutes les pièces justificatives) a- avoir exercé en qualité de directeur d'internat ou CPE (1 à 3 mois : 0.5 pt – plus de 3 mois : 1 pt puis 1 point/année supplémentaire) b- avoir mené un projet éducatif durant les 6 dernières années (de 2009 à 2014) : 1 pt (joindre obligatoirement le projet) c- participer aux activités périscolaires à l'extérieur de son établissement d'exercice (1 pt) d- avoir suivi 5 jours de manière continue ou discontinue une formation durant les vacances scolaires en 2012 ou 2013 (1pt par tranche de 5 jours / max. 2 points)	<input style="width: 100%;" type="text"/>
RAPPEL : aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration et à défaut de les avoir fournies, le renseignement mentionné sur la fiche d'inscription ne sera pas pris en compte. La candidature devra parvenir <u>sous couvert de la voie hiérarchique</u> à la présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au plus tard le 14 novembre 2014 sous peine d'irrecevabilité.	TOTAL <input style="width: 100%;" type="text"/>
<u>LE CANDIDAT</u> Date : _____ (Signature)	
<u>AVIS DE L'EMPLOYEUR</u> (Vice-recteur, directeurs d'organismes de formation.....) : TRES FAVORABLE <input type="checkbox"/> (10 points) FAVORABLE <input type="checkbox"/> (5 points) SANS AVIS <input type="checkbox"/> (0 point)	